

**OBJET**

**BUDGET ANNEXE EAU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009**

---

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions budgétaires, je vous demande de m'autoriser à apporter les modifications suivantes au Budget Annexe 2009 de l'Eau :

- \* 4 827 182 ,11 euros en section d'investissement,
- \* 990 105,00 euros en section d'exploitation.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurants en annexe.

Des sommes ont été affectées aux travaux pour abonder les extensions diverses de 3 167 159,95 euros. La ventilation sur les opérations sera réalisée pour une partie de ces crédits dans le courant du second semestre.

Les excédents de 2008 repris au présent Budget Supplémentaire 2009 permettront de financer la suite du programme d'investissements 2009 Les montants sont détaillés dans les maquettes budgétaires dans les pages qui suivent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE

OBJET

**BUDGET ANNEXE EAU  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Supplémentaire 2009 / Annexe Eau qui s'élève :

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| * à la section d'Investissement | à hauteur de 4 827 182,11 euros, |
| * à la section d'Exploitation   | à hauteur de 990 105,00 euros.   |
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE